



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080234

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée
d'Aquitaine. Avenant à la convention de partenariat avec
l'association nationale pour la formation professionnelle des
adultes. Signature. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 janvier 2001, la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) a confié à l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) la réalisation de copies de plusieurs œuvres du musée.

Dans ce cadre et par avenant en date du 30 mai 2005, une copie de la Fontaine des Egyptiennes leur avait été commandée pour permettre l'aménagement du Cours Victor Hugo. Celle-ci ayant été vandalisée, une nouvelle copie de cette œuvre leur a été confiée.

L'AFPA mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette copie dans le cadre de la formation de ses élèves, à l'exception de la matière première nécessaire, du transport et de l'installation de celle-ci, qui seront pris en charge par la ville.

La globalité des travaux de remise en état de cette fontaine est estimée à environ 15 000 euros TTC, dont 5000 euros TTC environ de fourniture de pierre à l'AFPA et 10 000 euros TTC de reprises des autres parties de l'ouvrage (bassin, fontainerie,...etc), lesquelles ne relèvent pas du champ de la convention avec l'AFPA

Un nouvel avenant à la convention doit donc être établi.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

AVENANT A LA CONVENTION

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, représentée par Monsieur Régis Lajonie, Directeur du Centre AFPA de Bordeaux-Caudéran, région Aquitaine, 44 rue Bréau - 33073 Bordeaux Cedex.

D'autre part,

PREAMBULE

Par délibération en date du 29 janvier 2001, la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) a confié à l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) la réalisation de copies de plusieurs œuvres du musée.

Dans ce cadre, et par avenant en date du 30 mai 2005 une copie de la Fontaine des Egyptiennes leur avait été commandée pour permettre l'aménagement du Cours Victor Hugo. Celle-ci ayant été vandalisée, une nouvelle copie de cette œuvre leur a été confiée.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique :

Le présent avenant complète le dernier paragraphe de l'article 1 de la convention comme suit :

La liste des reproductions d'œuvres d'Art confiées à l'AFPA est complétée par une nouvelle copie de la fontaine des Egyptiennes, la première ayant été vandalisée et entièrement détruite après l'aménagement du cours Victor Hugo

Les autres dispositions de la convention de dépôt initiale et de l'avenant cités dans le préambule, ne sont pas modifiées et restent en vigueur.

Fait à Bordeaux, le

Alain Juppé	Régis Lajonie
Maire de Bordeaux	Directeur du Centre AFPA